

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUIN 2016

PROCES VERBAL

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

Procurations :

Mme GUY a donné procuration à Mme LEMAITRE

M. MOTOT a donné procuration à M. MARTINELLI

Mme EIDENWEIL a donné procuration à Mme POURCIN

Mme Mireille BREMOND est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

En préséance Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats d'Orlando, d'Istanbul et à l'assassinat des 2 policiers.

Elle fait lecture du courrier adressé par le Préfet qui appelle les élus à la vigilance dans cette période troublée.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Mai 2016.

Aucune remarque

Le Procès-verbal est voté à l'**Unanimité**

Rapport n°1 : Désignation du représentant titulaire et de son suppléant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapport présenté par Mme le Maire

Afin d'assurer, au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, une représentation équitable des 92 communes, la délibération HN008-28/04/16 de la Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit la désignation pour chaque commune d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Dans cette perspective il est proposé au conseil municipal de désigner Mme le Maire représentant titulaire et M MARTIN représentant suppléant.

Cette proposition donne lieu à un débat

M CHABERT pense qu'il est très important que Mallemort soit représenté dans cette instance.

M. FARRO estime qu'il y a une accumulation de responsabilités sur une seule personne, et qu'il aurait mieux valu que M. MARTIN soit titulaire. Mme le Maire précise que M. MARTIN est Vice-président à la commission des finances il est normal qu'il soit à la CLECT en tant que suppléant. Les commissions de la CLECT sont importantes, elles vont permettre les transferts de compétences et leurs charges. Il est primordial que le Maire reste le titulaire, ce qui est le cas pour pratiquement toutes les communes.

Mme le Maire donne des informations complémentaires sur la Métropole.

La conférence des Maires s'est déjà réunie deux fois, elle est essentielle pour préparer le transfert des compétences.

Une conférence des DGS est mise en place pour travailler également ce sujet, M. VINCENT, Directeur Général des Services, nous représentera.

Enfin, plusieurs commissions de travail sont prévues dans les différents domaines (culture, l'agriculture, l'habitat, les réseaux énergie...) Les élus majoritaires de Mallemort y participeront. Chaque groupe de travail s'appuie sur la même méthodologie, tout d'abord il est fait un état des lieux puis une synthèse est réalisée puis abordée par les différentes interventions pour travailler aux priorités.

Par exemple en ce qui concerne la voirie, la commune n'a pas nommé de personnel municipal spécifique à la voirie et n'a pas la connaissance du kilométrage des chemins ruraux

Rôle des élus : préparer ces commissions, faire une synthèse et nous donner un retour.

M. ARMENICO dit que la mise en place de la Métropole va coûter encore de l'argent, il y aura des élus supplémentaires, davantage de personnel.

Mme le Maire rappelle que la commune n'était pas d'accord, mais maintenant la Métropole est en place, il est nécessaire d'être présents pour défendre notre territoire, sinon les transferts se feront sans tenir compte de nos opinions. Nous sommes le Petit Poucet, à côté des villes comme Aix et Marseille.

Vote à la Majorité

4 votes contre : Mrs FARRO, FERREINT et Mmes REILLE, ANDREIS

Arrivée de M ARMENICO après le vote du point n°1

Rapport n°2 : Instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune

Rapport présenté par M. BRUCHET

M. CHABERT demande pourquoi instaurer ce permis de démolir

M BRUCHET indique que cela n'existait pas sur la commune et permettra un meilleur contrôle

Vote à la Majorité

5 Abstentions : Mrs FARRO, FERREINT, ARMENICO et Mmes REILLE, ANDREIS

Rapport n°3 : Acquisition de la parcelle D 654 appartenant au Département

Rapport présenté par M. BRUCHET

Il s'agit d'acquérir une parcelle de 37ca située entre l'ancienne coopérative et l'oratoire où doivent être construits des logements sociaux.

Mme le Maire précise qu'elle a reçu un courrier de Mme Vassal, qui donne son accord.

Mme ANDREIS comprend que cette parcelle se trouve derrière l'oratoire et précise qu'il s'agit d'une zone protégée. Il ne faut pas construire dessus. S'il y a démolition, il faut faire attention aux vibrations.

M. ARMENICO demande où se trouve précisément cette parcelle.

M. BRUCHET indique qu'elle se situe derrière le mur et précise que l'ABF est au courant et suit le dossier avec attention.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°4 : Vente d'une bande de terrain de 5m² issue de la parcelle C 2954

Rapport présenté par M. BRUCHET

Aucun commentaire

Vote à l'Unanimité

Rapport n°5 : Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) année 2016

Rapport présenté par Mme BREMOND

M. CHABERT demande qui décide de l'attribution des aides financières et des mesures d'accompagnement.

Mme BREMOND indique que c'est le département sur dossier présenté par les assistantes sociales.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°6 : Engagement de la collectivité pour une mise en œuvre d'une restauration collective durable en circuit court.

Suite à un appel à candidature, ce projet a été sélectionné par l'ARPE (Agence Régionale Pour L'Environnement) qui va nous apporter une aide juridique et à la lutte contre le gaspillage. Plusieurs axes de travail ont été définis comme suit :

Axe 1 : Modernisation de la cuisine centrale et de son matériel vétuste et, pour partie, non adapté à la montée en charge de la production, afin d'en garantir la sécurité sanitaire et satisfaire aux obligations de résultat du Plan de Maîtrise Sanitaire.

Axe 2 : Amélioration qualitative des produits utilisés. Les viandes ainsi que les fruits et légumes sont désormais quasi-exclusivement achetés frais. Nous avons intégré ces derniers mois une composante de menu en Bio, chaque jour. Par ailleurs, du pain aux céréales est proposé trois fois par semaine. Les pièces relatives au marché alimentaire sont en cours de rédaction pour publication prochainement, pour une durée de 12 mois (besoin d'un renouvellement d'ici 2018).

Axe 3 : Prise en compte des conséquences environnementales de par l'approvisionnement en fruits et légumes Bio de la commune de Mallemort. L'objectif étant que l'ensemble du besoin en fruits et légumes soit bio et de la commune d'ici janvier 2017. Nous avons par ailleurs intégré de la vaisselle

durable en remplacement des barquettes plastique jusqu'alors utilisées afin de réduire nos déchets. De la même manière, le service restauration s'est impliqué dans la lutte contre le gaspillage alimentaire par une série de mesures concernant les restes de production et surtout, les retours de plateaux.

Axe 4 : Communication et actions pédagogiques dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires notamment, par l'intervention du diététicien, responsable du service à raison d'une heure par semaine, auprès de l'ensemble des groupes d'élèves pour chaque session. Une voie de communication supplémentaire a été créée en direction des parents d'élève, par la publication d'un bulletin de la restauration mensuel reprenant des notions essentielles en accompagnement des menus.

M FERREINT demande si tous les produits issus de l'agriculture traditionnelle seront supprimés.

M.RICARD précise que l'agriculture bio sera introduite progressivement, qu'il a contacté les producteurs bio. Intéressés, ils se sont engagés à fournir certains produits.

Mme le Maire : nous mettons l'accent sur les circuits courts et faisons également appel à l'agriculture raisonnée.

Le diététicien, M. Lentini s'engage totalement dans ce programme.

M.FERREINT apprécie que la collectivité fasse appel à tous les agriculteurs.

Mme POURCIN s'informe de l'incidence sur le prix des repas.

Mme le Maire rappelle que le prix des repas a déjà été voté. M. Lentini travaille pour réduire les déchets, ce qui aura forcément une incidence sur le coût. Il intervient 1h/semaine en atelier NAP où il propose des jeux aux enfants pour lutter contre le gaspillage. De plus la modernisation de la cuisine centrale permettra une montée en charge du nombre de repas préparés et donc une baisse du coût.

Mme CHEROUTE a proposé de recycler les déchets en compost, de créer un jardin des aromates.

M.CHABERT pense qu'il est facile d'instaurer un circuit court des fruits et légumes frais, ce n'est pas le cas pour la viande. Il se méfie des diététiciens qui veulent faire de l'éducation au goût. Souvent les enfants n'aiment pas et on jette le contenu de leur assiette. Il faut veiller à trouver des préparations originales pour leur donner envie de manger. Quant au compostage, on n'en aurait pas besoin s'il n'y avait pas de déchets.

Mme le Maire explique que la mise en place des marchés à lotir se prépare, prend du temps. Nous le faisons déjà avec les boulangers de Mallemort et c'est une réussite.

Le but est que les enfants mangent mieux, ne gaspillent pas.

M.RICARD précise que M. LENTINI a de l'expérience en matière de recherche de produits locaux et bio et les compétences pour monter les marchés.

Mme REILLE demande s'il y a une traçabilité des produits.

Mme CHEROUTE répond que cela est obligatoire.

Mme le Maire conclue en invitant les membres du Conseil Municipal à se rendre à la cantine pour un repas commun et juger ainsi sur place. Elle précise qu'une information régulière leur sera donnée.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°7 : Recrutement d'intervenants extérieurs aux NAP.

Rapport présenté par Mme CHEROUTE

M. FARRO remarque que ce rapport n'indique pas le coût des NAP. Il se contente d'énumérer les différents intervenants autorisés et les rémunérations équivalentes.

Mme le Maire rappelle que nous en avons eu connaissance lors du vote du budget.

Mme CHEROUTE précise que les enseignants associés aux NAP, bénéficient d'une ½ heure supplémentaire pour la préparation des interventions. Ces dernières portent sur la laïcité et le développement durable.

M.CHABERT demande si le bilan des NAP a été fait, tant au niveau qualitatif que financier.

Mme le Maire répond que ces informations sont données dans les commissions de suivi des NAP et à la Commission Education.

M.FARRO note une satisfaction générale.

M.CHABERT pense qu'une note d'accompagnement aurait permis à ceux qui ne participent pas aux commissions d'avoir des informations, sans lesquelles il est difficile de se prononcer.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°8 : Création d'emplois

Rapport présenté par M.ALLEGRINI

M. PIGNET regrette qu'un tableau récapitulatif ne soit pas joint.

Mme le Maire rappelle qu'il est joint une fois par an.

M. CHABERT demande confirmation qu'il n'y a pas de création nette d'emploi.

Mme le Maire précise puis indique que la politique de formation auprès du personnel commence à payer. Il y a eu des réussites au concours d'ATSEM, pourtant difficile. Il ne s'agit pas de créations, mais de rééquilibrages suite à ces réussites.

Seul le premier emploi, aux finances, est vraiment une création. Il est vraiment nécessaire que la commune se dote de personnes qualifiées pour les transferts liés à la Métropole, les recherches de subventions.

M. ALLEGRINI complète : En ce qui concerne la création d'un poste en catégorie A, c'est dans le but de se laisser plus d'opportunités de recrutement.

Vote à la Majorité

5 Abstentions : Mrs FARRO, FERREINT, ARMENICO et Mmes REILLE, ANDREIS

Rapport n°9 : Utilisation des véhicules de service

Rapport présenté par M.ALLEGRINI

Il s'agit de réglementer et de formaliser l'usage des véhicules de service.

M. CHABERT s'interroge sur la capacité des conducteurs à contrôler la conformité des véhicules, ils n'ont pas forcément des connaissances en mécanique.

Mme le Maire précise que ce règlement a été présenté en Comité Technique à la demande du personnel. Il s'agit de régulariser une situation afin de permettre un cadre réglementaire. Le parc de véhicule augmente et il est important de tout mettre en règle. Il est important de noter qu'il n'y a pas de véhicules de fonction, seulement des véhicules de service.

M. ALLEGRINI ajoute que la hiérarchie doit mettre en place un protocole pour l'utilisation des véhicules.

Vote à l'Unanimité

Présentation du site officiel de Mallemort

Mme le Maire présente le site officiel de Mallemort, à l'aide d'un diaporama.

C'est le résultat du travail de la commission communication que Mme Hentic a en charge. Il est proposé également en langage des signes.

Désormais le site de l'O.T. et de la mairie sont distincts.

Le site est plus fonctionnel, attractif et fluide, il va encore s'améliorer. Son architecture a été pensée pour monter en puissance. L'interactivité n'est pas encore présente.

M CHABERT précise que l'interactivité implique de pouvoir répondre. Attention à ne pas décevoir

Mme le Maire fait l'annonce de l'arrêté de M. le Préfet sur l'état de sécheresse pour le Département et des mesures d'économie d'eau à prendre.

En réponse à la question de M CHABERT, posée lors du précédent Conseil, des recherches concernant le prêt des salles aux partis politiques ont été faites. En s'appuyant sur l'article 2143 nous avons déjà des éléments et allons faire prochainement la proposition d'un règlement pour le prêt de salles aux partis politiques.

Communication des Décisions.

Plusieurs questions sont soulevées :

M CHABERT s'interroge sur l'achat de la tondeuse qui devait être prévue dans le « package » de l'Euro.

M. ALLEGRIINI explique que l'Euro a justement précipité l'achat de cette tondeuse d'occasion.

Un bilan de l'Euro, sera fait en septembre.

M.PIGNET demande pourquoi il est fait plusieurs demandes de subventions qui ont pratiquement la même somme, au lieu d'une demande globale

M. MARTIN répond qu'il s'agit de petits chantiers, financés dans le cadre des travaux de proximité, subventions demandées au Département.

M. CHABERT demande des précisions sur le contrat de recherche historique sur Mallemort, et le choix de la personne historienne de l'art.

Mme ARTERO précise que cette personne a travaillé sur l'historique de plusieurs villes. Elle utilisera les archives sur Mallemort, en collaboration avec les archives Départementales de Marseille

Mme REILLE interroge sur les permanences fiscales.

Mme le Maire répond qu'elles ont eu un grand succès, ce service a été apprécié.

Questions orales

Mme ANDREIS revient sur la liste des créations d'emplois et pense qu'il manque d'un responsable pour le cimetière dont les allées sont très mal entretenues.

M. MARTIN est conscient du problème, il sera pris en compte lors de la réunion prévue vendredi.

M. ARMENICO rappelle qu'autrefois, il y avait un responsable du cimetière. Il faut en nommer un.

Mme le Maire répond qu'elle prendra les mesures nécessaires, et qu'elle connaît la problématique de l'entretien du cimetière

M. CHABERT fait lecture d'un courrier rédigé par les riverains du Quartier Gardet, relatif à la présence de mobilhomes et de caravanes sur la route de Sénas. Ils demandent de faire le nécessaire pour résoudre ce problème (hygiène...)

Mme Le Maire rappelle que ce problème est ancien. Ces familles se sont installées en 2012. Un rapport a été établi par la Police Municipale qui l'a adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Mme le Maire précise qu'avant de recevoir cette pétition elle a reçu les plus proches voisins qui se plaignent de cette situation.

La difficulté réside dans le fait que les occupants des mobilhomes sont propriétaires du terrain.

Un courrier va être adressé au Préfet, au vu de la particularité des personnes qui vivent là. La police a fait des constats et des rapports mais ne peut pas plus. La gendarmerie connaît aussi ce dossier mais son intervention est limitée du fait qu'il s'agit d'une propriété privée.

Cette pétition est un appui pour solutionner le dossier.

Mme le Maire souligne la nécessité de vigilance en matière de vente de terrains agricoles ce dont elle est particulièrement attentive depuis 2014.

M ARMENICO explique qu'avant la situation était déjà compliquée, ces personnes s'étant installées nombreuses en une journée et qu'il était difficile déjà d'intervenir.

M. FERREINT indique, qu'à l'époque, ces personnes avaient pu acheter car elles avaient déclaré avoir une activité agricole. (Modification faite le 08/09/2016 suite à la demande de M. FERREINT lors du conseil municipal du 07 sept)

Fin de la séance à 21H

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 27 Septembre.